

Rapport ESG Climat 2025 Article 29 Loi Energie-Climat



A. Démarche générale de Tutélaire sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	5
A.1 <i>Présentation résumée</i>	5
A.1.1 Principes directeurs de la Démarche Générale ESG.....	5
A.1.2 Gouvernance de la stratégie Investissement Responsable.....	7
A.1.3 Structure des actifs financiers de Tutélaire.....	8
A.1.4 Principes de mise en œuvre actuelle de la politique d’investissement	10
A.2 <i>Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou adhérents sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte.</i>	11
A.3 <i>Adhésion aux chartes, code, initiatives</i>	11
A.3.1 Adéquation avec les Objectifs de l’Accord de Paris et de la Stratégie Nationale Bas Carbone	11
A.3.2 Adhésions aux chartes et initiatives collectives	11
B. Moyens internes déployés par Tutélaire	12
B.1 <i>Moyens techniques</i>	12
B.2 <i>Moyens humains</i>	12
B.3 <i>Actions menées en vue du renforcement des capacités internes</i>	12
B.3.1 Données, accompagnement et recrutement	12
B.3.2 Expertises	13
C. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de Mutuelle Tutélaire	14
C.1 <i>Connaissances, compétences et expériences des instances de gouvernance</i>	14
C.2 <i>Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au sein du règlement interne du Conseil d’Administration</i>	14
C.3 <i>Intégration des risques en matière de durabilité dans la politique de rémunération</i>	14
D. Stratégie d’engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion et mise en œuvre	15
D.1 <i>Politique de vote et d’engagement vis-à-vis des parties prenantes</i>	15
D.2 <i>Bilan de la politique d’engagement</i>	15
D.2.1 Engagement sociétal de Tutélaire.....	15
D.2.2 Engagements au niveau des portefeuilles	16
D.3 <i>Décisions prises en matière de désengagement sectoriel</i>	17
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	19
E.1 <i>Qu’est-ce que la Taxonomie Européenne ?</i>	19
E.2 <i>Encours alignés avec la Taxonomie Européenne</i>	19
E.3 <i>Encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles</i>	20
F. Stratégie d’alignement avec les objectifs de l’Accord de Paris.....	21
F.1 <i>Objectif quantitatif</i>	21
F.2 <i>Méthodologie interne actifs cotés</i>	21
F.2.1 Chaîne de valeur : intégration des émissions Scope 1, 2 et 3	22
F.2.2 Méthodologie d’agrégation au niveau du portefeuille	22
F.2.3 Informations sur l’utilisation d’indices de référence	22
F.2.4 Evaluation des émissions économisées	23
F.2.5 Analyse « Forward looking »	23
F.2.6 Construction de la note finale CIA (Carbone Impact Analysis).....	24
F.2.7 Score d’augmentation de la température implicite	24
F.3 <i>Résultats d’alignement avec les objectifs de l’Accord de Paris</i>	25

F.4	Rôle et usage de ces résultats dans la stratégie d'investissement.....	29
F.5	Changements intervenus dans la stratégie d'investissement	29
F.6	Actions de suivi des résultats et des changements intervenus	29
F.7	Fréquence de l'évaluation.....	29
G.	Stratégie d'alignement avec les objectifs de la Convention pour la Diversité Biologique (CDB)	29
G.1	Respect des objectifs de la Convention pour la Diversité biologique (CDB)	29
G.2	Articulation des objectifs CDB avec les principales pressions et impacts définis par l'IPBES	30
G.3	Indicateur d'empreinte biodiversité	31
G.4	Résultats	32
G.4.1	Actifs cotés	32
H.	Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	34
H.1	Processus d'identification des risques et intégration au cadre conventionnel de gestion des risques	34
H.2	Description des principaux risques ESG pris en compte et analysés	34
H.2.1	Risque physique climatique actifs cotés	38
H.2.2	Risque physique biodiversité	39
H.3	Fréquence de revue du cadre de gestion des risques.....	40
H.4	Plan d'action visant à réduire l'exposition aux principaux risques ESG	40
H.5	Estimation quantitative de l'impact financier de l'exposition aux principaux risques ESG	40
H.6	Evolution des choix méthodologiques.....	41
I.	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement SFDR	42
I.1	Produit Article 8 proposé par Tutélaire à ses adhérents.....	42

Introduction

« A force de sacrifier l'essentiel pour l'urgence, on finit par oublier l'urgence de l'essentiel » Edgar Morin.

L'essentiel se rappelle à nous chaque année avec plus d'urgence.

2025 n'a pas fait exception : dépassement désormais jugé inéluctable par des scientifiques du seuil de 1,5°C d'augmentation de température par rapport à l'ère préindustrielle, adoption de la loi dite Duplomb¹ malgré deux millions de signataires derrière la pétition d'Éléonore Pattery contre cette loi pour défendre le droit à la santé, la sécurité sanitaire.

Face à ces signaux, notre engagement environnemental ne faiblit pas.

Mais, l'engagement de Tutélaire ne serait pas sincère s'il n'intégrait pas la politique d'investissement de la mutuelle. Dotée d'un portefeuille de 1,1 milliard d'euros, dont 98,9 % sont investis selon des critères responsables, Tutélaire poursuit l'alignement progressif de ses actifs avec ses engagements de mission.

En ce sens, 2025 a été une année charnière marquée par deux évolutions structurantes :

- L'intégration d'une nouvelle activité de retraite induisant une augmentation significative de nos encours ;
- L'initiation d'une politique d'exclusion des énergies fossiles exigeante pour les nouveaux investissements. Cette politique vient d'être publiée en 2026.

Le taux de placements responsables progresse ainsi à 98,9 % en 2025, contre 95,8 % en 2024, 87,09 % en 2023 et 78,69 % en 2022 — dans un contexte pourtant marqué par un recul généralisé des engagements ESG.

L'objectif des 100 % se rapprochant, ouvre la voie à une ambition renouvelée : approfondir l'objectif de réduction des impacts sociaux et environnementaux négatifs et s'intéresser à de nouvelles perspectives telle que la logique régénérative. C'est pour cette raison que Tutélaire rejoint cette année la Convention Entreprises pour le Climat.

C'est en travaillant cette cohérence entre sa mission et ses activités que Tutélaire réconcilie l'essentiel et l'urgence en assumant pleinement sa responsabilité et son rôle d'investisseur responsable conscient des enjeux sociaux et environnementaux.

¹ Loi Duplomb ou en format long loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur - (tout en réintroduisant l'acétamipride, un pesticide nocif pour la nature et la santé des femmes et des hommes.)

A. DEMARCHE GENERALE DE TUTELAIRE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

A.1 PRESENTATION RESUMEE

A.1.1 Principes directeurs de la Démarche Générale ESG

A.1.1.1 TUTELAIRE, ENTREPRISE A MISSION DEPUIS 2020

La Politique investissement responsable de Tutélaire est directement liée à sa stratégie RSE et son positionnement d'entreprise à mission.

En formalisant sa **raison d'être** et en l'inscrivant dans ses statuts, Tutélaire affiche clairement sa volonté de renforcer la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans sa stratégie et dans ses activités au quotidien.

Raison d'être de Tutélaire

Affirmer son **engagement humaniste** pour plus de **justice sociale** en imaginant des solutions solidaires et sincères de lutte contre les inégalités.

Apporter aux enjeux sociétaux majeurs des réponses innovantes, techniquement maîtrisées, pour tous et accessibles à tous.

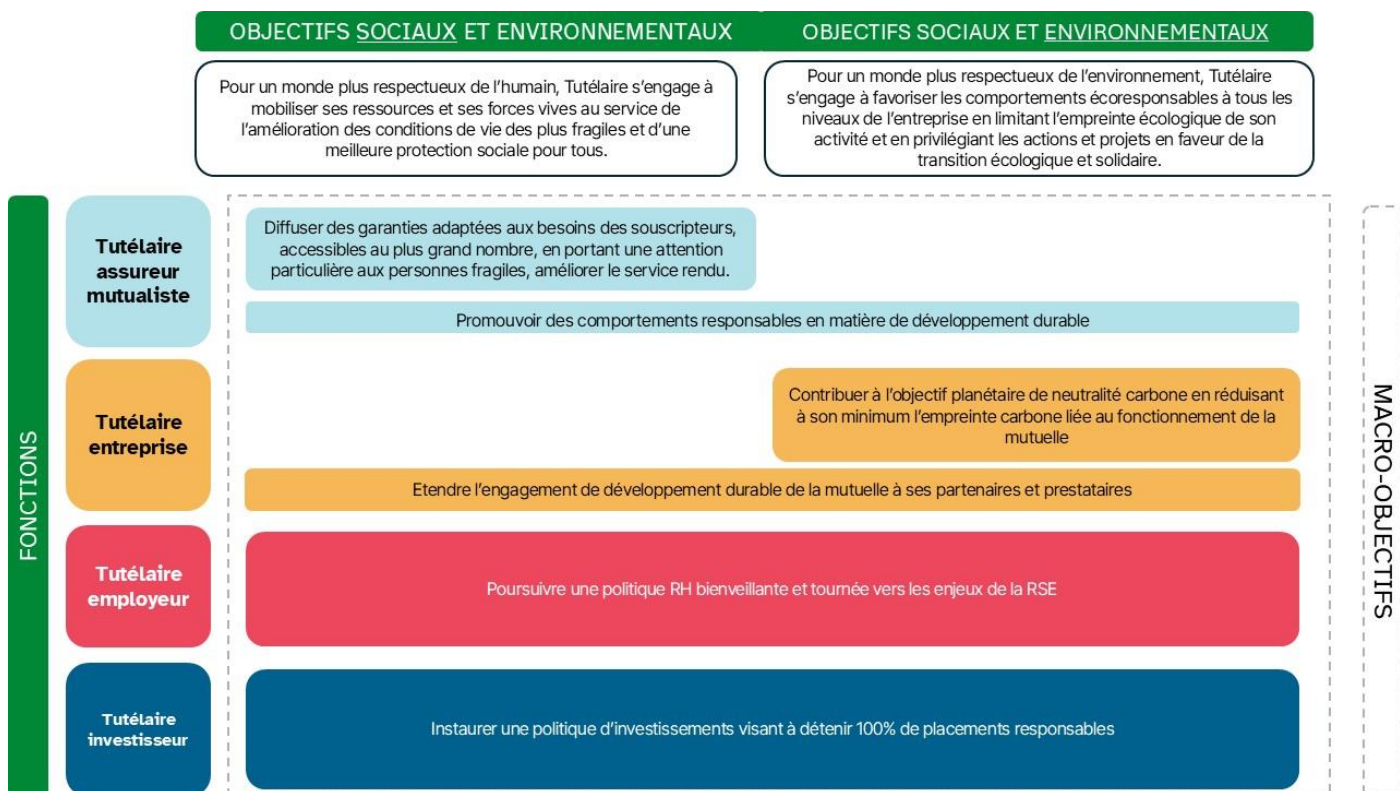
Contribuer à la transformation vers un monde plus respectueux de l'humain et de son environnement.

Les objectifs statutaires de Tutélaire sont ainsi :

- **Objectifs sociaux** : pour un monde plus respectueux de l'humain, Tutélaire s'engage à mobiliser ses ressources et ses forces vives au service de l'amélioration des conditions de vie des plus fragiles et d'une meilleure protection sociale pour tous.
- **Objectifs environnementaux** : pour un monde plus respectueux de l'environnement, Tutélaire s'engage à favoriser les comportements écoresponsables à tous les niveaux de l'entreprise en limitant l'empreinte écologique de son activité et en privilégiant les actions et projets en faveur de la transition écologique et solidaire.

A.1.1.2 FEUILLE DE ROUTE MISSION DE TUTELAIRE

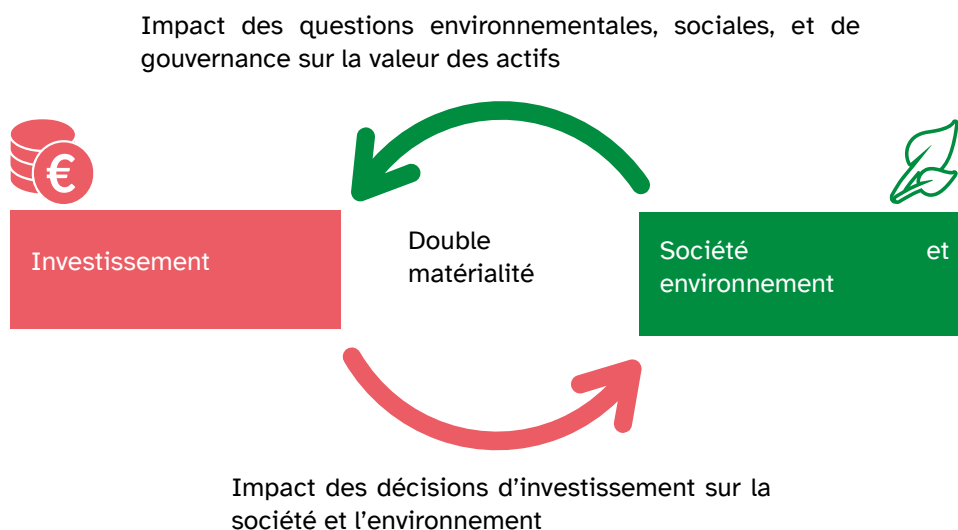
L'ensemble de l'activité de la mutuelle est segmenté en quatre fonctions, pour lesquelles les objectifs sociaux et environnementaux sont déclinés spécifiquement pour chaque année donnant ainsi la trajectoire à suivre par fonction.



La politique Investissement Responsable décrite dans ce rapport s'inscrit dans le pilier « investisseur » de la mission de Tutélaire.

A.1.1.3 LA DOUBLE MATERIALITE AU CŒUR DE LA DEMARCHE ESG

La démarche générale ESG de Tutélaire s'appuie sur les principes de la « double matérialité », incluant à la fois les risques financiers liés aux questions environnementales, sociales ou de gouvernance (« risques en matière de durabilité ») et les risques générés par les décisions d'investissement sur les tiers, dont l'environnement et la société (« incidences négatives sur les facteurs de durabilité »).



Un « risque en matière de durabilité » est défini dans le règlement SFDR (UE 2019/2088) comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

Les « incidences négatives sur les facteurs de durabilité » sont les incidences des décisions d'investissement sur « les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption », selon le règlement SFDR. Tutélaire ne publie pas encore les indicateurs PAI souhaitant d'une part disposer des ressources et méthodologies adaptées, d'autre part considérant que n'étant pas encore dotée des données permettant de les calculer il est prudent d'attendre l'issue de la réforme SFDR avant de s'engager sur un équipement en données sur ces incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

L'intégration de la double matérialité dans la démarche ESG de Tutélaire se traduit par :

- Une intégration des risques financiers liés aux questions ESG (« risques en matière de durabilité ») dans la politique de gestion des risques
- Une attention particulière apportée aux impacts des décisions d'investissement sur l'environnement et la société.

Cependant, dès aujourd'hui, la politique d'investissement vise à contribuer aux objectifs d'atténuation du réchauffement climatique en cohérence avec les trajectoires définies par l'Accord de Paris.

A.1.2 Gouvernance de la stratégie Investissement Responsable

A.1.2.1 GOUVERNANCE ET NOUVELLE DIRECTION DE L'ENGAGEMENT

Tutélaire a fait évoluer sa gouvernance pour accroître la visibilité de la stratégie RSE au sein de l'organisation et l'expertise de la mutuelle en matière d'investissements responsables.

Tutélaire a ainsi créé une Direction de l'Engagement en 2024, qui a continué de se déployer en 2025. Avec cette création, Tutélaire devient la première mutuelle à structurer son Secrétariat général dans la Direction de l'Engagement. Ce positionnement unique traduit une vision claire : l'engagement ne peut plus être périphérique, il doit être transverse, stratégique et pleinement intégré à la gouvernance.

A.1.2.2 ARTICULATION ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS DE LA GOUVERNANCE DE DECISION

La gouvernance des sujets de durabilité repose sur une articulation claire entre les instances politiques et opérationnelles.

- Le Comité des placements, défini statutairement et composé d'administrateurs du conseil d'administration, élabore les politiques et stratégies d'investissement en cohérence avec les engagements statutaires, suit l'allocation stratégique des actifs, la gestion des portefeuilles, ainsi que les risques financiers et de contrepartie, en lien étroit avec le comité d'audit, des risques et du contrôle interne. Ce comité prend ses décisions d'investissement en tenant compte des enjeux de durabilité ;
- Le Conseil d'administration approuve les décisions et propositions du comité des placements. Il adopte l'allocation stratégique d'actifs, valide notamment les politiques écrites en matière d'investissement et de durabilité
- La Direction générale établit le plan stratégique qui décline opérationnellement les orientations de l'organisation en matière de stratégie d'investissement et de durabilité ;
- La Direction de l'Engagement contribue à raison de son expertise en finance durable à la définition des orientations stratégiques relatives aux investissements – telles que la trajectoire d'alignement ou les politiques d'exclusion en coordination avec le responsable de la fonction clé gestion des risques.
- Le comité de mission évalue le niveau d'ambition de la feuille de route de la mission rapportée aux investissements et la cohérence de sa déclinaison opérationnelle avec les objectifs statutaires. Il s'assure de la mise en œuvre des plans d'actions, et en vérifie la progression.

Ainsi, cette gouvernance croisée garantit à la fois l'ambition, la rigueur et la cohérence de la stratégie durable de l'organisation.

A.1.3 Structure des actifs financiers de Tutélaire

Les actifs financiers de Tutélaire, couverts par ce Rapport ESG Climat, s'élèvent à fin 2025 à 1 143,6 M€ en valeur de marché.

L'année 2025 a été marquée par une évolution structurante du portefeuille de Tutélaire, avec l'intégration d'une nouvelle activité de retraite dont les encours sont confiés à un nouveau gestionnaire de fonds, OFI Invest.

Dans cette perspective, des discussions ont été engagées avec OFI Invest comme avec l'ensemble des sociétés de gestion sur leurs politiques d'investissement responsable, témoignant de la volonté de Tutélaire d'exercer pleinement son rôle d'investisseur engagé.

Ce changement récent explique que Tutélaire soit dans un parcours de structuration et de consolidation de ses enjeux de durabilité en répondant de manière progressive aux exigences de l'Article 29 de la Loi Energie-Climat. Par ailleurs la pluralité des sociétés de gestions avec lesquelles travaille Tutélaire nécessite une coordination poussée pour l'analyse des trajectoires et l'implémentation des nouveaux processus. Cette année a été l'occasion notamment de faire un premier travail structurant sur la politique d'exclusion.

Ces actifs, tous types de portefeuilles confondus, sont investis majoritairement en obligations (souveraines et entreprises cotées).

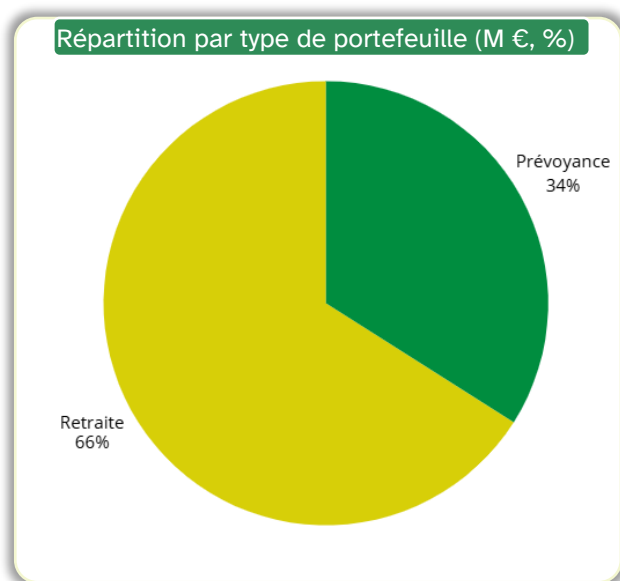
Les actifs sous gestion sont gérés par des sociétés de gestion externes, via :

- Des mandats de gestion
- Des fonds dédiés
- La souscription à des fonds ouverts, afin de bénéficier de classes d'actifs et d'expertises spécifiques.

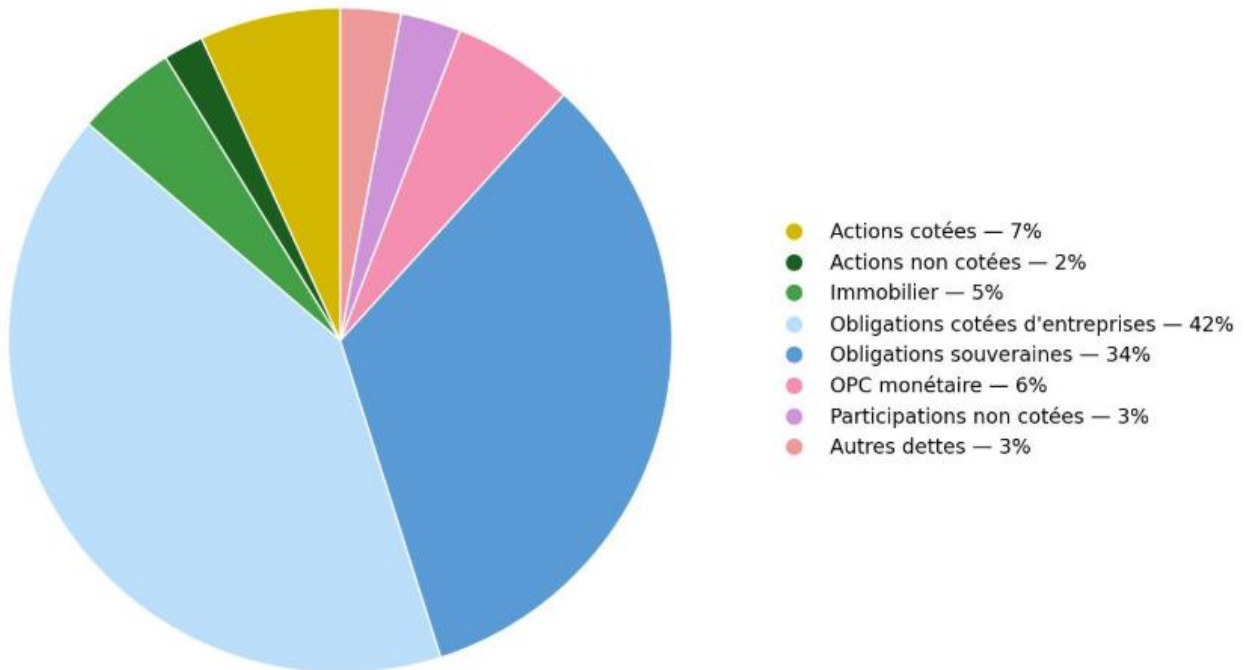
L'ensemble des résultats établis par Carbon4 Finance et présentés dans ce rapport concerne, dans la limite de couverture du fournisseur de données :

- Les actions cotées
- Les obligations d'entreprises cotées
- Les obligations souveraines
- Les OPC monétaires

Les OPC, dédiés ou non, sont transparisés.

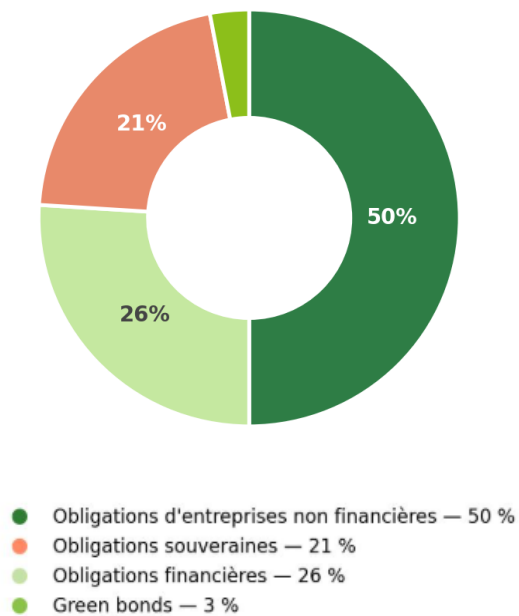


Répartition par classes d'actifs (M €, %)



Sur ces classes d'actifs, représentant 87,9% du portefeuille total, Carbon4 Finance analyse 934,63 M€ (actions et obligations) ;

Répartition des actifs cotés couverts par Carbon4



A.1.4 Principes de mise en œuvre actuelle de la politique d'investissement

Tutélaire a adopté depuis 2022 les principes suivants de mise en œuvre de sa politique d'investissement responsable, en lien direct avec le pilier « Investissement » de la mission.

- Définition d'un placement « responsable »
- Objectif : 100% de détention de placement « responsable » au sens de cette définition, à horizon 2030

Un placement est considéré responsable dès lors qu'il répond à minima à l'un des 3 critères suivants :

- La société gestionnaire du placement est une **entreprise à mission** ou est **labellisée Bcorp**.
La certification dite « B Corp » est une certification octroyée aux sociétés commerciales répondant à des exigences sociétales et environnementales, de gouvernance ainsi que de transparence envers le public.
- Le placement bénéficie d'un **label** ou **qualification** parmi la liste suivante :
 - **Label ISR** Investissement Socialement Responsable désigne une méthode de sélection ESG des entreprises cotées en Bourse en fonction non seulement de leur performance financière mais aussi d'une appréciation de leur comportement éthique, social et/ou environnemental.
 - **Label Finansol** qui a été créé en 1997 pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public.
 - **Label Greenfin** créé par le ministère de l'écologie, le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables.
 - **SFDR 8** : les fonds relevant de l'Article 8 du règlement européen sont ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales en tenant compte des critères ESG dans le cadre du processus d'investissement.
 - **SFDR 9** : les fonds relevant de l'Article 9 de ce règlement présentent un objectif d'investissement durable.

Il est à noter que la SFDR étant en cours de révision, Tutélaire se prépare à faire évoluer sa définition des placements responsables en conséquence. Ce sujet fait partie intégrante de nos échanges réguliers avec nos sociétés de gestion, afin d'anticiper les impacts de la révision sur la composition et la classification de nos portefeuilles.

- L'objectif de gestion présente une **finalité durable** (sociale et/ou environnementale).

Au 31 décembre 2025, 98,90% des placements de Tutélaire répondaient déjà à l'un ou l'autre de ces critères (contre 95,8% en 2024). Cette augmentation est due à l'adoption de la qualité d'entreprise à mission de Solucia PJ et Judicial.

A.2 CONTENU, FREQUENCE ET MOYENS UTILISES POUR INFORMER LES SOUSCRIPTEURS, AFFILIES, COTISANTS, ALLOCATAIRES OU ADHERENTS SUR LES CRITERES RELATIFS AUX OBJECTIFS ESG PRIS EN COMPTE.

Tutélaire informe ses adhérents sur sa démarche ESG à travers sa communication d'entreprise :

- Le présent rapport ESG Climat est disponible sur le site : <https://www.tutelaire.fr> auquel les adhérents ont accès ;
- Le rapport annuel d'activité reprenant sous une forme synthétique une partie des informations sur les engagements relatifs aux investissements de Tutélaire est également disponible sur le site de Tutélaire ;
- La section durabilité du Relevé de Situation de compte Annuel aux adhérents détenteurs d'un contrat retraite.

Les délégués élus représentant les adhérents à l'assemblée générale nationale sont destinataires d'informations complémentaires au travers du rapport annuel de mutuelle à mission qui détaille la feuille de route de Tutélaire en sa qualité d'investisseur.

A.3 ADHESION AUX CHARTES, CODE, INITIATIVES

A.3.1 Adéquation avec les Objectifs de l'Accord de Paris et de la Stratégie Nationale Bas Carbone

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), introduite par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, constitue la Feuille de Route de la France pour la lutte contre le changement climatique.

Elle met en œuvre l'ambition du Gouvernement d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris, en établissant une trajectoire de réduction de gaz à effet de serre pour la France et ses acteurs économiques afin de favoriser la « transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable ». La SNBC vise la neutralité carbone d'ici à 2050.

La démarche générale ESG de Tutélaire s'inscrit dans la dynamique de la SNBC afin d'atteindre les objectifs qui y sont fixés.

A.3.2 Adhésions aux chartes et initiatives collectives

Tutélaire adopte pour principe de limiter ses adhésions aux chartes et initiatives collectives à celles pour lesquelles elle peut s'engager de façon opérationnelle et concrète.

A.3.2.1 LA CONVENTION DES ENTREPRISES POUR LE CLIMAT (CEC)

La Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) rassemble les dirigeantes et dirigeants de plus de 1 700 organisations, issues de tous secteurs et territoires, autour d'un objectif commun : réinventer leurs modèles d'affaires pour les inscrire dans les limites planétaires et le plancher social.

En intégrant le parcours Finance & Assurance 2025-2026 de la CEC, Tutélaire participe à une démarche collective de construction d'une feuille de route visant à réorienter son modèle d'affaire vers une finance régénérative, avec une attention particulière portée aux enjeux de biodiversité. Ce parcours, qui réunit des acteurs de l'ensemble de l'industrie financière (investisseurs institutionnels, banques, sociétés de gestion, mutuelles, ...), vise à faire émerger de nouvelles coopérations et à repenser le rôle de la finance au service du vivant et des territoires.

Cet engagement se traduira en 2026 par une mobilisation significative en temps et en ressources humaines : au-delà de la participation de la Directrice Générale Déléguée et de la Directrice de l'Engagement au parcours complet (environ 10 jours de sessions en présentiel, complétés par les travaux en intersession), plusieurs administratrices et administrateurs seront associés à des temps clés afin d'ancrer la démarche au plus haut niveau de gouvernance.

A.3.2.2 ENIO, UNION DE GROUPE MUTUALISTE

Tutélaire est également un membre actif de l'Union de groupe mutualiste Enio. Alain Payan, président de Tutélaire a également été président d'Enio durant deux ans à compter de 2024. Sur le sujet de la durabilité, Tutélaire s'investit en partageant son expertise aux différents corps de métiers (risques, RSE...) par le biais de la nomination de la directrice de l'Engagement en tant que responsable du pôle RSE - ISR au sein du domaine Impact.

A.3.2.3 AUTRES INITIATIVES COLLECTIVES

Tutélaire est aussi en dialogue avec d'autres acteurs financiers partageant ses ambitions par le biais de la Communauté des entreprises à mission mais aussi à travers le Cercle Lab RSE de Seroni qui accompagne les professionnels de l'assurance, de la gestion d'actifs et de patrimoine. Ces initiatives collectives avec des acteurs de l'assurance et de la finance alimentent la réflexion de la mutuelle et du secteur.

B. MOYENS INTERNES DEPLOYES PAR TUTELAIRE

B.1 MOYENS TECHNIQUES

Tutélaire s'appuie aujourd'hui sur l'expertise de Carbon4 Finance, qui fournit les données suivantes :

- Exposition à l'énergie fossile (part brune)
- Eligibilité à la taxonomie
- Part verte
- Résultats d'alignement avec les Objectifs de l'Accord de Paris (CIA)
- Empreinte biodiversité (BIA-GBS)
- Risques physiques et de transition climatique (CIA, CRIS)
- Risques physiques et de transition biodiversité (BIA-GBS)

B.2 MOYENS HUMAINS

Tutélaire faisant appel à des sociétés de gestion externes, l'essentiel des moyens implémentant la politique d'investissement responsable de Tutélaire est localisé dans ces sociétés de gestion.

Les moyens humains internes sont ceux nommés précédemment au point A.1.2.2.

B.3 ACTIONS MENEES EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES INTERNES

Tutélaire a renforcé et continue à renforcer les capacités internes de plusieurs façons, sur les données et sur les expertises.

B.3.1 Données, accompagnement et recrutement

Année	Actions
Réalisé en 2025	<ul style="list-style-type: none">▪ Abonnement bases de données Carbon4 Finance CIA, BIA-GBStm, CRIS permettant l'utilisation des données en continu et un monitoring régulier▪ Prestation d'accompagnement A2 Consulting pour la rédaction du Rapport ESG Climat de 2024
Prévu en 2026	<ul style="list-style-type: none">▪ Prestation d'accompagnement A2 Consulting pour la collecte pour 2026 des données sur la taxonomie et l'engagement.▪ Approfondissement des travaux d'analyse des données en vue de la rédaction de l'article 29▪ Formalisation et déploiement une politique d'exclusion énergie fossile,▪ Enrichissement des objectifs de réduction d'empreinte environnementale et sociale par des premiers objectifs régénératifs, c'est-à-dire contribuant à restaurer et à engager des dynamiques positives pour les écosystèmes vivants, dans le cadre de la convention entreprise pour le climat▪ Partage d'expérience sur notre feuille de route investisseur avec les autres membres du Groupe de travail impact d'Enio

Année	Actions
Réflexions pour déploiement ultérieur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élargissement des données utilisées <ul style="list-style-type: none"> - PAI (Principales Incidences Négatives) en attente de la révision de la SFDR - Analyse des risques de durabilité au-delà du climat et de la biodiversité - Révision de la définition de placement responsable au sens de Tutélaire (dépendant de la révision de SFDR)

B.3.2 Expertises

Plusieurs formations ont été organisées en 2025 :

Année	Formation	Intervenants	Participants
2025	CSRD (3H30)	Direction de l'Engagement	Ensemble des Directeurs de Tutélaire
2025	Formation MyCO2 / notion de bilan carbone	Direction de l'Engagement Responsable Services Généraux	Ensemble des collaborateurs Tutélaire
2025	Enjeux de réglementation et risques de durabilité	Direction des Risques Direction de l'Engagement	Services juridique, conformité, actuariat, marketing, communication

De plus, une sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de Tutélaire ainsi que les administrateurs, la structure militante et les membres d'Enio, est réalisée via l'organisation des « Instants engagés » couvrant les 3 piliers Environnement, Social et Gouvernance. Ces moments de partage ont permis de croiser les regards d'experts, d'associations et d'acteurs engagés, pour nourrir notre culture de l'engagement collectif en matière de finance durable et plus largement de son interdépendance avec l'ensemble des limites planétaires et les considérations politiques, économiques et sociales :

- Annaïg Antoine-Miermont des PRI, pour apprendre comment fonctionnent les coalitions entre les investisseurs pour pousser les entreprises à faire leur transition.
- Ariel Le Bourdonnec de Reclaim Finance, pour comprendre pourquoi il est essentiel d'exclure les financements liés à l'expansion fossile (pétrole, charbon, gaz) qui empêchent de réussir la transition.
- Alexandre Poidatz d'Oxfam France, pour déchiffrer les enjeux liés aux inégalités sociales et environnementales et comment en sortir par des campagnes d'ONG.
- Hélène Grosbois de Chemical Interest, pour réaliser que nous vivons une extinction de la biodiversité liée en grande partie à l'usage intensif des pesticides que nous devons arrêter d'utiliser.
- Pierre-Alix Lloret-Bavai co-fondateur de Hability (ex-2tonnes), pour changer de perspective sur l'importance de reconstruire des discussions autour de faits dans un contexte de polycrises et de polarisation.
- Dominique Debelle de ATD Quart monde / TAE — créée en 2002 à Noisy-le-Grand, l'entreprise solidaire TAE (*Travailler et Apprendre Ensemble*) emploie 75 % de personnes ayant connu le chômage de longue durée aux côtés de salariés au parcours plus classique, pour démontrer que personne n'est inemployable.

C. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE MUTUELLE TUTELAIRE

C.1 CONNAISSANCES, COMPETENCES ET EXPERIENCES DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Tutélaire a entrepris de renforcer les connaissances et compétences de sa gouvernance en termes de développement durable et de finance responsable de plusieurs façons :

- Renforcement de la gouvernance par la création d'une Direction de l'Engagement en 2024 ; la Directrice de l'Engagement bénéficie d'une forte expérience en matière d'ESG, et a intégré le Comex de Tutélaire.
- Formations à l'intention des administrateurs :

Année	Formation	Intervenants	Participants
2025	CSRD (3h)	Direction de l'Engagement	Bureau, Comité d'Audit, des Risques et du Contrôle Interne, Comité de Mission, Comité des Placements
2025	Durabilité (1h+2h)	Direction de l'Engagement	Administrateurs
2025	« Instants engagés » (60mn)	PRIs, Reclaim Finance, Oxfam, Chemical Interest, 2tonnes, ATD Quart monde/ TAE	Administrateurs, Direction

C.2 INTEGRATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE AU SEIN DU REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il n'y a pas d'intégration de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au sein du règlement interne du Conseil d'administration. Il est fixé statutairement que le Conseil d'administration détermine les orientations de la mutuelle et veille à leur application en prenant en considération les enjeux sociétaux et environnementaux liés à son activité, dans le respect de sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux que la mutuelle s'est fixée.

C.3 INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LA POLITIQUE DE REMUNERATION

L'engagement de Tutélaire dans sa mission se traduit au niveau de sa politique de rémunération.

- La rémunération des équipes de direction n'intègre pas à ce jour de critères pouvant aller à l'encontre de la gestion adéquate des risques en matière de durabilité.
- Par ailleurs, bien que l'intéressement n'ait pas une nature juridique de rémunération, la politique de rémunération qui en fait mention précise qu'il est pour partie déclenché par le respect de la feuille de route mutuelle à mission.

D. STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION ET MISE EN ŒUVRE

D.1 POLITIQUE DE VOTE ET D'ENGAGEMENT VIS-A-VIS DES PARTIES PRENANTES

L'engagement désigne l'influence des investisseurs sur les pratiques des entreprises au travers de la mise à profit de leur position d'actionnaire². La politique d'engagement s'appuie sur le dialogue, et permet en particulier aux investisseurs de questionner la stratégie environnementale, sociale et sociétale des entreprises ainsi que leur gouvernance.

La politique d'engagement fait partie intégrante des politiques d'investissement, en étant articulée directement avec les politiques de gestion des risques de durabilité ou de gestion des incidences négatives.

Tutélaire a décidé de se donner le temps nécessaire pour rédiger une politique de vote et d'engagement aboutie, en s'appuyant sur les meilleures pratiques, sur ses convictions d'entreprise à mission et sur ses engagements.

A court terme, Tutélaire s'appuie donc sur les politiques de vote et d'engagement des sociétés de gestion délégataires.

Par ailleurs avec Mandarin, Tutélaire a réalisé, en 2025, le premier engagement actionnarial fait sur SEB pour demander le retrait des PFAS de leurs produits et l'arrêt de leur lobbying trompeur sur les impacts négatifs liés à l'usage des PFAS. C'est désormais un sujet suivi tous les trimestres.

La politique d'engagement fait partie des critères de sélection des sociétés de gestion externes.



Amélioration continue : Tutélaire prévoit de rédiger une politique de vote et d'engagement conforme à ses convictions

D.2 BILAN DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT

D.2.1 Engagement sociétal de Tutélaire

Tutélaire s'engage sur de nombreux sujets de société conformément à sa vision qui considère son activité d'assurance de personnes comme à la fois un reflet des enjeux qui traversent la société et un stabilisateur social. La gouvernance de Tutélaire s'est ainsi mobilisée, avec 40 autres responsables de mutuelles de santé, sur le sujet des risques liés à l'usage des pesticides et d'amiante.

En lien avec sa qualité d'entreprise à mission, mais aussi dans le cadre de ses engagements en termes de prévention, Tutélaire a souhaité rejoindre un collectif qui incarne sa vision des valeurs mutualistes. Initié par une mutuelle spécialisée en santé, cet engagement s'appuie sur un raisonnement simple : tirer des leçons de l'histoire pour ne pas reproduire les mêmes erreurs. Et de souligner ainsi les similitudes entre le drame sanitaire de l'amiante, à la fin du 20^e siècle, et les alertes actuelles liées aux pesticides.

Sur un plan européen, Tutélaire a rejoint également un collectif de 50 Mutuelles Santé issues de 3 pays d'Europe - France, Belgique, Pologne - représentant plus de 30 millions d'Européens, qui ont co-organisé en partenariat avec des scientifiques, des fédérations syndicales, des entrepreneurs, des associations internationales engagées et des députés européens, un événement majeur pour sensibiliser et mobiliser autour des enjeux cruciaux liés à l'amiante, aux pesticides et à l'alimentation biologique. Aussi, dans la poursuite des tribunes des années précédentes, le collectif a continué son œuvre de sensibilisation dans les médias, comme le montre l'article du 4 février 2025 sur France Info ([TRIBUNE. Mutualistes, scientifiques, associations, médecins... Ils appellent à "un nouveau cap agricole" pour ne pas répéter avec les pesticides "les mêmes fautes qu'avec l'amiante"](#)).

Le lundi 6 octobre 2025, les mutuelles du collectif se sont à nouveau mobilisées, dans le cadre du serment de Cambrai, aux côtés d'autres parties prenantes (médecins, victimes, mutualistes, agricultrices, entrepreneurs) pour démontrer que

² Certains investisseurs exercent aussi leur engagement vis-à-vis des entreprises en tant que créanciers

la production de sucre 100% bio Français est possible et qu'à terme, une centaine d'agriculteurs pourront produire des betteraves sans pesticides dont l'acétamipride dans une usine créée dans ce but avec un financement de 6 M€ à mobiliser ([CP - Serment de Cambrai 6 octobre 2025 - Google Docs](#)).

Par ailleurs, Tutélaire s'est engagé dans deux autres actions œuvrant pour une transition vers une agriculture sans pesticides :

- Le 14 octobre 2025, le président de Tutélaire, Alain Payan a envoyé, au nom de Tutélaire, un [avis à la Commission européenne lors des consultations publiques](#) sur une proposition de loi prévoyant la réintroduction de l'autorisation de l'usage des néonicotinoïdes.
- Le 1er décembre 2025, Tutélaire a signé une tribune parue dans Le Monde ["En déréglementant les pesticides, la Commission européenne ferait reculer l'Europe de trente ans"](#)

L'objectif de l'engagement sociétal est d'agir sur les acteurs et les règles économiques en tant qu'institution afin d'une part, de favoriser et protéger l'activité d'assurance de Tutélaire (exemple : agir pour la santé) et, d'autre part, protéger la valeur des investissements, de façon indirecte.

D.2.2 Engagements au niveau des portefeuilles

Les résultats de la politique d'engagement menée par les sociétés de gestion délégataires, gérant pour Tutélaire des OPC dédiés ou des mandats de gestion sont les suivants :

- OFI Invest a mené 41 actions d'engagement sur la totalité des émetteurs en portefeuille ;
- Ostrum a mené 32 actions d'engagement auprès des 139 émetteurs en portefeuille ;
- Mandarine Gestion a mené 9 actions d'engagement auprès de 94 émetteurs en portefeuille ;
- LBPAM a mené 11 actions d'engagement auprès des 35 émetteurs en portefeuille.

En retirant le double compte des émetteurs communs aux différentes sociétés de gestion, la stratégie d'engagement a concerné 78 émetteurs distincts.

- Mutuelles Impact : Tutélaire siège au comité Impact du fonds Mutuelles Impact où sont discutés les arbitrages en amont des investissements selon le prisme de l'impact mais également l'ensemble des actions d'engagement prises par le fonds avec les entreprises.

Pour une santé durable et solidaire

Le premier fonds d'investissement à impact social et environnemental dédié à la santé et au médico-social. Plus précisément, c'est un fonds de 95M€, à l'initiative de la Mutualité Française, financé par 64 mutuelles et par 3 acteurs publics : l'Eurométropole de Strasbourg, la Banque des Territoires et e-Meuse santé. Ce fonds vise à soutenir les entreprises à fort impact social et environnemental du secteur de la santé, de la prévention et du médico-social.

Mutuelles Impact est **géré par XAnge**, en **partenariat avec Investir&+**. Tutélaire participe activement à la **sélection et au suivi des entreprises en siégeant au comité impact de ce fonds**.

Mutuelles Impact est un fonds unique par sa capacité d'accélération des entreprises qu'il accompagne. Les participations sont soutenues par l'écosystème mutualiste, à travers des opportunités commerciales et des expérimentations innovantes.

Avec ce fonds d'investissement les mutuelles souhaitent faire émerger les start-ups et les PME qui intègrent les transitions démographiques, écologique et numériques leur modèle économique et qui apportent des réponses efficaces aux enjeux sanitaires et sociaux des Français : inégalités sociales en santé, bien vieillir pour tous, autonomie des personnes handicapées, déserts médicaux, santé environnementale, efficacité et qualité du système de soins...



Bilan de la collecte de donnée auprès de nos sociétés de gestion au sujet du vote :

Au cours de l'exercice, **4 569 votes** ont été exprimés sur des enjeux ESG, représentant **71 %** de l'ensemble de nos votes. Le suivi agrégé de nos votes se répartit ainsi par pilier :

- **Gouvernance** : 4 529 votes
- **Social** : 29 votes
- **Environnement** : 11 votes

D.3 DECISIONS PRISES EN MATIERE DE DESENGAGEMENT SECTORIEL

Le désengagement sectoriel ou politique d'exclusion consiste à exclure de façon systématique des émetteurs en fonction de leur activité, sur la base de critères précis (% du chiffre d'affaires, capacité en tonnes, etc.)

Les exclusions sont parties intégrantes des processus de gestion des risques de durabilité (exemple : ne pas être exposé à un secteur menacé de risque de transition) et de gestion des incidences négatives (exemple : ne pas être exposé à un secteur d'activité très carbo-intensif). À court terme, Tutélaire s'appuie sur les politiques d'exclusion de ces sociétés de gestion.

En 2025, un tournant a été pris : Tutélaire a commencé à concevoir sa propre politique d'exclusion. Afin de se conformer aux recommandations scientifiques et de contribuer à l'accord de Paris en tant qu'investisseur, Tutélaire appliquera les engagements d'exclusion des énergies fossiles à l'ensemble de ces nouveaux investissements en directs (mandat gestion, fond dédié). Ces critères d'exclusions seront également applicables au green bonds émis par les entreprises concernées par ces critères d'exclusions (cf étude : [Going Green: Effect of green bond issuance on corporate debt financing costs](#)). En effet, l'émission de green bonds permet de réduire la perception du risque des investisseurs se traduisant dans la pratique par une baisse du spread de crédit pour les obligations traditionnels émises par les mêmes émetteurs de ces green bonds.

Le tableau ci-dessous précise le périmètre d'application :

Classe d'actifs	Exclusion d'entreprises	Exclusion de fonds
Actions cotées détenues en direct	✓	
Obligations/Dette d'entreprise détenues en direct	✓	
Actions non cotées en direct	✓	
Fonds dédiés	✓	✓
Fonds ouverts (sauf monétaire)	Veille / Engagement	✗
Monétaire	✗	✗

Tutélaire s'appuiera sur les bases de données d'Urgewald. L'ONG Urgewald a développé trois bases de données utilisées comme référence par les investisseurs dans leur politique d'engagement et d'exclusion :

- La première base de données est la [Global Oil and Gas Exit List](#) répertoriant toutes les entreprises opérant dans les sous-secteurs *upstream* et/ou *midstream* de l'industrie du pétrole et du gaz.
- La seconde est la [Global Coal Exit List](#) répertoriant toutes les entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon thermique.
- La troisième est la [Metallurgical Coal Exit List](#) répertoriant les acteurs construisant de nouvelles mines de charbon métallurgique ou agrandissant celles existantes

Ces trois bases de données prennent des critères précis que cela soit par exemple sur des éléments d'expansion fossile ou de volume en termes de revenue ou de matière première.

Tutélaire se réserve la possibilité de faire évoluer sa politique énergies fossiles, notamment d'étendre le périmètre d'application de celle-ci aux investissements indirects (fonds ouverts hors fonds monétaire).

L'application de la politique d'exclusion est prévue dans le courant de l'année 2026.



Amélioration continue : Tutélaire se réserve la possibilité de faire évoluer sa politique énergies fossiles, notamment d'étendre le périmètre d'application de celle-ci aux investissements indirects (fonds ouverts hors fonds monétaire). Tutélaire continuera à développer ses prochaines politiques d'exclusions en lien avec ses engagements et ses objectifs.

E. TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

E.1 QU'EST-CE QUE LA TAXONOMIE EUROPEENNE ?

La Taxonomie Européenne est un système de classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement, institué par le règlement européen UE 2020/852. L'objectif de ce règlement est d'identifier ces activités économiques durables afin de favoriser leur financement, en créant un langage commun entre investisseurs et entreprises.

La Taxonomie Européenne prévoit six objectifs environnementaux :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
- Transition vers une économie circulaire
- Contrôle de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Pour être « alignée » avec la Taxonomie, l'activité de l'entreprise doit contribuer substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs, sans causer de préjudice important aux autres objectifs (principe du DNSH « Do No Significant Harm »). Elle est par ailleurs tenue de respecter les normes sociales minimales concernant les droits de l'homme et les droits du travail (OCDE³, ONU⁴, OIT⁵) et être conforme aux critères d'examen techniques établis dans les actes délégués.

Toutes les entreprises soumises aux directives NFRD (jusqu'en 2024) et CSRD (depuis 2025) doivent indiquer dans leur rapport annuel la part de leur activité éligible ou alignée avec la Taxonomie. Cet alignement est indiqué :

- En proportion du Chiffre d'affaires
- En proportion des investissements (CAPEX)
- En proportion des dépenses de fonctionnement (OPEX)

E.2 ENCOURS ALIGNES AVEC LA TAXONOMIE EUROPEENNE

Tutélaire s'appuie aujourd'hui sur Carbon4 Finance pour analyser le portefeuille **des investissements cotés** d'un point de vue durable, notamment sur les enjeux du climat et de la biodiversité.

Tutélaire calcule ainsi la part du portefeuille éligible à la Taxonomie Européenne ; c'est-à-dire investie dans des émetteurs dont l'activité économique fait partie des activités économiques susceptibles d'être alignées avec la Taxonomie. Les données de Carbon4 Finance sont des données modélisées par leur équipe de recherche mais ne sont pas les données reportées par les entreprises.

	Encours	Sur l'ensemble du portefeuille (soit 1 143,6 M€)
Part du portefeuille éligible à la Taxonomie selon C4F	188 M€	16,5%

Carbon4 Finance ne dispose pas des informations permettant de calculer les données reportées que cela soit sur l'éligibilité ou l'alignement avec la Taxonomie.

Tutélaire a approché les sociétés de gestion mandatées pour pouvoir recueillir des informations sur la taxonomie afin d'avoir les données reportées en comparaison des données modélisées par Carbon4 Finance

³ « Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales », 2008 :

<https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/1922470.pdf>

⁴ « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme », 2011 :

https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_fr.pdf

⁵ « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme », 2011 :

https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_fr.pdf

	Encours (sur la base du CA)	Sur l'ensemble du portefeuille (soit 1 143,6 M€)
Part du portefeuille éligible à la Taxonomie (données reportées)	230 M€	20,1%
Part du portefeuille alignée avec la Taxonomie (données reportées)	119 M€	10,4%

E.3 ENCOURS DANS DES ENTREPRISES ACTIVES DANS LE SECTEUR DES COMBUSTIBLES FOSSILES

Les données disponibles chez Carbon4 Finance permettent de calculer la part consolidée du portefeuille exposée aux combustibles fossiles, au prorata du chiffre d'affaires de chaque société ; Tutélaire calcule par ailleurs la part du portefeuille exposée aux entreprises actives dans les combustibles fossiles (le fossile représentant plus de 5% du Chiffre d'affaires)

	Encours	Sur l'ensemble du portefeuille (soit 1 143,6 M€)
Part du portefeuille exposée aux combustibles fossiles, au prorata du chiffre d'affaires	42 M€	3,7%
Part du portefeuille exposée aux entreprises actives dans les combustibles fossiles (plus de 5% du Chiffre d'affaires)	102 M€	8,9%

Remarque : les encours exposés aux entreprises du secteur fossile sont principalement présents dans les portefeuilles « retraite », nouvellement intégrés dans le périmètre de Tutélaire. Ces encours ont vocation à diminuer au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions prévues.

F. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS

L'Accord de Paris, adopté lors de la COP21 en décembre 2015, établit un cadre de coopération internationale dans lequel 195 pays ainsi que l'Union Européenne s'engagent à lutter contre le changement climatique. Il fixe notamment pour ambition de limiter le réchauffement « bien en deçà de 2°C, et en poursuivant l'action menée pour le limiter à 1,5°C » (article 2), ainsi que d'atteindre un équilibre au niveau mondial entre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre dans la deuxième moitié du XXIème siècle (neutralité carbone) (article 4).

Depuis cet accord, les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique sont devenus incontournables pour les acteurs publics comme privés. Le secteur financier est directement concerné par l'un des objectifs centraux de l'Accord : « *Rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques* ».

F.1 OBJECTIF QUANTITATIF

L'objectif quantitatif de l'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris doit être déterminé à horizon 2030, puis révisé tous les cinq ans jusqu'à l'horizon 2050. Cet objectif est cohérent avec celui de la Stratégie Nationale Bas Carbone⁶, déclinaison opérationnelle française de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Cet objectif quantitatif peut être exprimé en

- Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) directes et indirectes, en valeur absolue ou en intensité exprimée par rapport au chiffre d'affaires ou au PIB, ou en empreinte exprimée par rapport au montant investi
- Mesure de l'augmentation implicite de la température par rapport à l'ère préindustrielle (1850) (ITR : Implied Temperature Rise)

Tutélaire choisit dans un premier temps d'analyser les méthodologies existantes, les stratégies possibles et les modalités de mise en œuvre avant de fixer et de s'engager sur un objectif quantitatif d'alignement, ainsi que l'indicateur utilisé.



Amélioration continue : Tutélaire prévoit de fixer un objectif quantitatif d'alignement du portefeuille avec les objectifs de l'Accord de Paris.

F.2 METHODOLOGIE INTERNE ACTIFS COTES

Tutélaire n'a pas développé de méthodologie interne et s'appuie sur Carbon4 Finance dans sa phase d'observation et d'analyse.

Carbon4 Finance propose une méthodologie CIA (Carbon Impact Analytics)

- Score CIA
- Calcul des émissions carbone
- Indice d'augmentation de la température implicite

Les principes méthodologiques de CIA sont :

- Une approche « bottom up »
- Une étude de l'ensemble de la chaîne de valeur avec les émissions Scope 1, 2 et 3
- Une évaluation des émissions économisées
- Une analyse « forward-looking », système de notation comparant la stratégie, les objectifs et les investissements de l'entreprise aux scénarios 2 degrés et aux références sectorielles

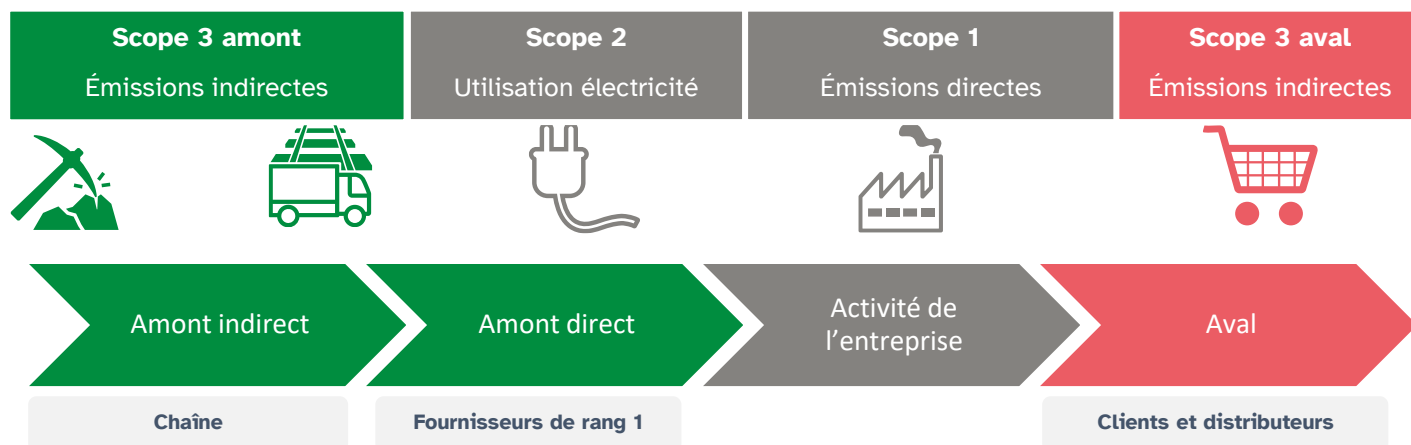
⁶ Introduite par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique.

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/2020-03-25_MTES_SNBC2.pdf

F.2.1 Chaîne de valeur : intégration des émissions Scope 1, 2 et 3

Les émissions carbonées comptabilisées par Carbon4 Finance couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur et les trois « scopes », définis par le Protocole des Gaz à Effet de Serre (GHG Protocol).

Les émissions carbonées utilisées dans ce rapport sont celles estimées par Carbon4 Finance (et non celles publiées par les entreprises).



F.2.2 Méthodologie d'agrégation au niveau du portefeuille

La méthodologie d'agrégation de Carbon4 Finance permet d'éviter les doubles comptages :

- Entre les émetteurs d'une même chaîne de valeur
- Entre émissions des émetteurs entreprises et des émetteurs souverains

F.2.3 Informations sur l'utilisation d'indices de référence

Tutélaire ne s'appuie pas sur des indices de références Accord de Paris (PAB) ou Climate Transition Benchmarks (CTB) pour sa stratégie de décarbonation.

F.2.4 Evaluation des émissions économisées

L'évaluation des émissions économisées par Carbon4 Finance comprend les **émissions évitées** et les **émissions réduites**.

- Emissions évitées : remplacement des émissions qui auraient eu lieu sans les activités de l'entreprise
 - Comparaison avec un scénario de référence (exemple : trajectoire AIE 2° pour l'intensité de la production d'électricité)
 - Substitution par des solutions bas carbone (exemple : remplacement de la flotte automobile par des véhicules plus efficaces)
- Emissions réduites : à partir de l'évaluation de l'efficacité du processus sur une longue période
 - Evolution de l'intensité carbone (exemple : intensité carbone de l'entreprise (tCO2/tonne ou unité de production) année N-5)

(source : Carbon4 Finance)

Le ratio Emissions économisées sur Emissions induites permet d'obtenir le **Carbon Impact Ratio (CIR)**.



F.2.5 Analyse « Forward looking »

La note « Forward Looking » est appuyée sur l'évaluation de cinq sous-critères objectifs spécifiques à chaque sous-secteur, sur la base de repères sectoriels et de scénarios 2° :

- Stratégie de l'entreprise en matière de changement climatique
- Poids des investissements dans des projets à faible intensité carbone ou dans la R&D
- Objectif de réduction de l'intensité du Scope 1+2
- Objectif de réduction de l'intensité du Scope 3
- Gouvernance des risques et opportunités liés au climat

Une entreprise est donc notée en fonction des actions qu'elle prévoit pour contribuer à l'atténuation du changement climatique.

F.2.6 Construction de la note finale CIA (Carbone Impact Analysis)

Note CIA (de 1 à 15, 1 étant la meilleure note)		
Performance passée Evolution au cours des 5 dernières années	Performance présente Performance relative aux entreprises du secteur	Performance future Analyse forward looking
Données brutes (N-5) Emissions induites (scope 1 2 3) Emissions économisées (scope 1 2 3) Flux physiques	Données brutes (N) Emissions induites (scope 1 2 3) Emissions économisées (scope 1 2 3) Flux physiques	Stratégie globale Investissements Objectifs de réduction Scope 1 2 Objectifs de réduction Scope 3 Gouvernance
Indicateur de référence	Indicateur de référence	
<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> Carbon Impact Ratio $\frac{\text{tCO}_2\text{eq économisées}}{\text{tCO}_2\text{eq induites}}$ </div> <div style="font-size: 2em;">Ou</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> Intensité tCO₂eq /MWh, tCO₂eq /tonnes... </div> </div>	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> Carbon Impact Ratio $\frac{\text{tCO}_2\text{eq économisées}}{\text{tCO}_2\text{eq induites}}$ </div> <div style="font-size: 2em;">Ou</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> Intensité tCO₂eq /MWh, tCO₂eq /tonnes... </div> </div>	

Source : Carbon4 Finance

F.2.7 Score d'augmentation de la température implicite

Carbon4 Finance établit une corrélation au niveau du portefeuille entre le score CIA et l'augmentation implicite de la température, en faisant le lien avec les scénarios menant à différentes températures de réchauffement moyen d'ici à 2100 par rapport à l'ère préindustrielle (c. 1850).

Ainsi les meilleurs scores CIA (de 1 à 4) correspondent à une augmentation au niveau du portefeuille de la température de 1.5°, les moins bons scores (de 12 à 15) à une augmentation de 5°.

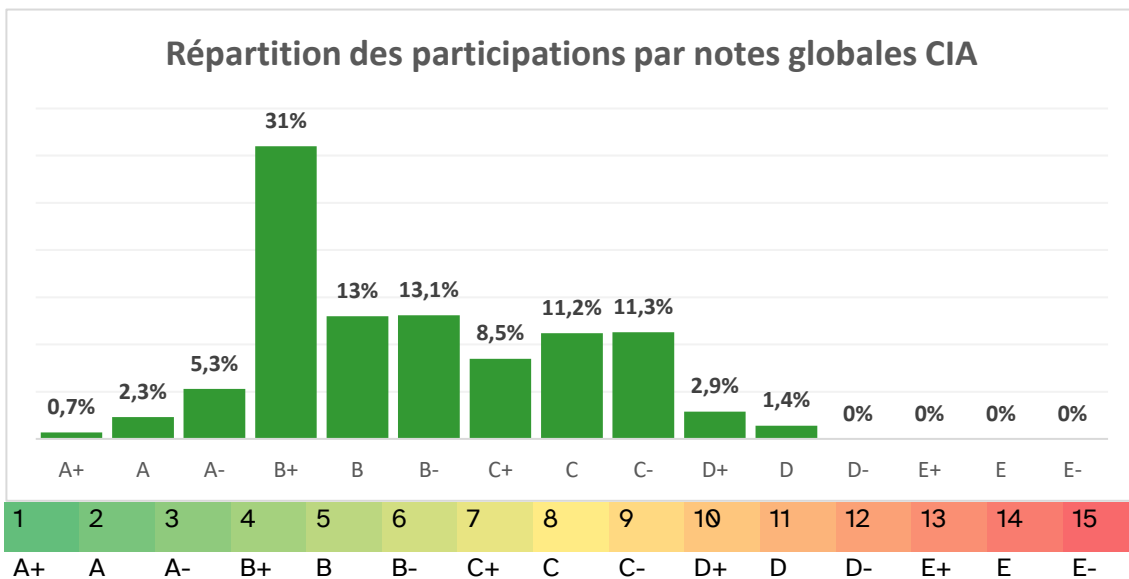
F.3 RESULTATS D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS

Le tableau ci-dessous représente les résultats d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, sur le périmètre couvert par l'analyse de Carbon4 Finance (Actifs cotés) :

Portefeuille analysé		
€	Montant couvert par l'analyse CIA	889 M€
🌡️	Température d'alignement	1.96°C
☁️	Empreinte carbone	108,16 tCO2e/EURm investi
🌿	Note globale CIA	B-

L'empreinte carbone du périmètre sous gestion affiche une température d'alignement de +1.96°C à la clôture de l'exercice 2025 contre 1,87°C en 2024. Par ailleurs, le portefeuille de l'année dernière a été recalculé avec les méthodologies et les datas de 2026 donnant une température d'alignement également de +1.96°C. Ce résultat ne permet pas de tirer des conclusions fortes sur le changement de la composition du portefeuille ou la méthodologie d'une année à une autre. Des travaux plus approfondis devront être effectués pour permettre d'établir une trajectoire de décarbonation.

Le portefeuille obtient une note CIA globale de 5,8/15 (équivalent à B-). Une note proche de 1 indique une forte contribution positive, tandis qu'une note proche de 15 traduit une contribution négative marquée.



Décomposition des émissions de GES du portefeuille, et de son empreinte carbone :

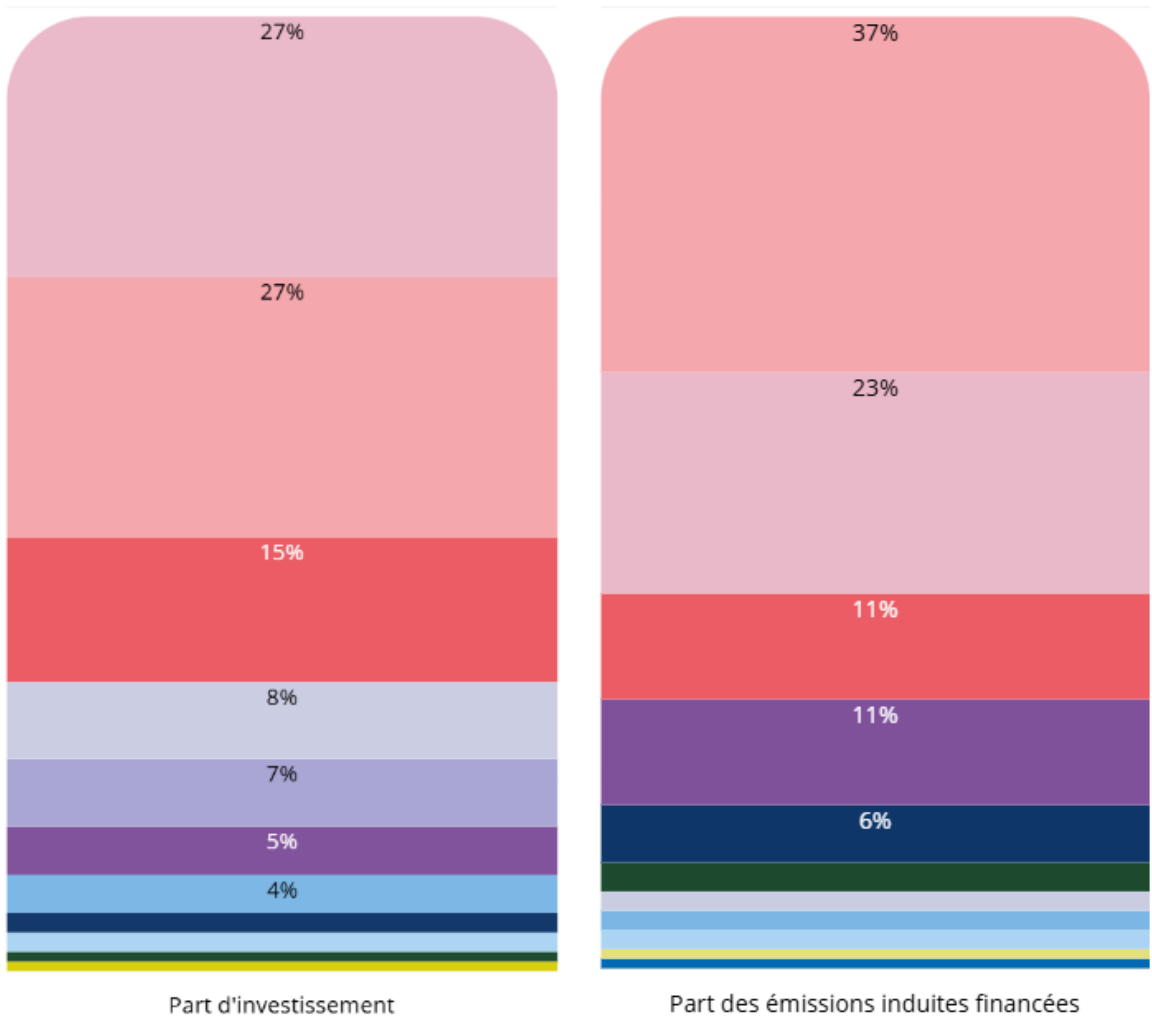
% des actifs	Émissions induites					Émissions économisées				
	Entreprises	Obligations vertes	Souverains	Institutions financières	Portefeuille	Entreprises	Obligations vertes	Souverains	Institutions financières	Portefeuille
	50%	3%	21%	26%	100%	50%	3%	21%	26%	100%
Émissions financées Scope 1+2 tCO2e	8 516	N/A	N/A	65	N/A	-12 193	N/A	N/A	0	N/A
Émissions financées Scope 3 tCO2e	49 992	N/A	N/A	17 396	N/A	-4 103	N/A	N/A	-486	N/A
Émissions financées totales tCO2e	58 508	2 929	17 054	17 461	95 952	-16 296	-5 115	N/A	-486	-21 897
Intensité d'émissions financées Scope 1+2 tCO2e/EURm investi	23	N/A	N/A	0	N/A	-32	N/A	N/A	0	N/A
Intensité d'émissions financées Scope 3 tCO2e/EURm investi	132	N/A	N/A	133	N/A	-11	N/A	N/A	-4	N/A
Intensité d'émissions financées totales tCO2e/EURm investi	155	95	49	134	108	-43	-167	N/A	-4	-41

(Source : CIA Database, Carbon4 Finance)

Distribution sectorielle des émissions induites financées du portefeuille :

Distribution sectorielle des émissions induites financées

- Agriculture, sylviculture et pêche
- Administration publique et défense
- Commerce de gros et de détail
- Autres activités
- Industries extractives (mines et carrières)
- Production et distribution d'eau
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Information et communication
- Construction
- Activités immobilières
- Transports
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Industrie manufacturière
- Activités financières et d'assurance



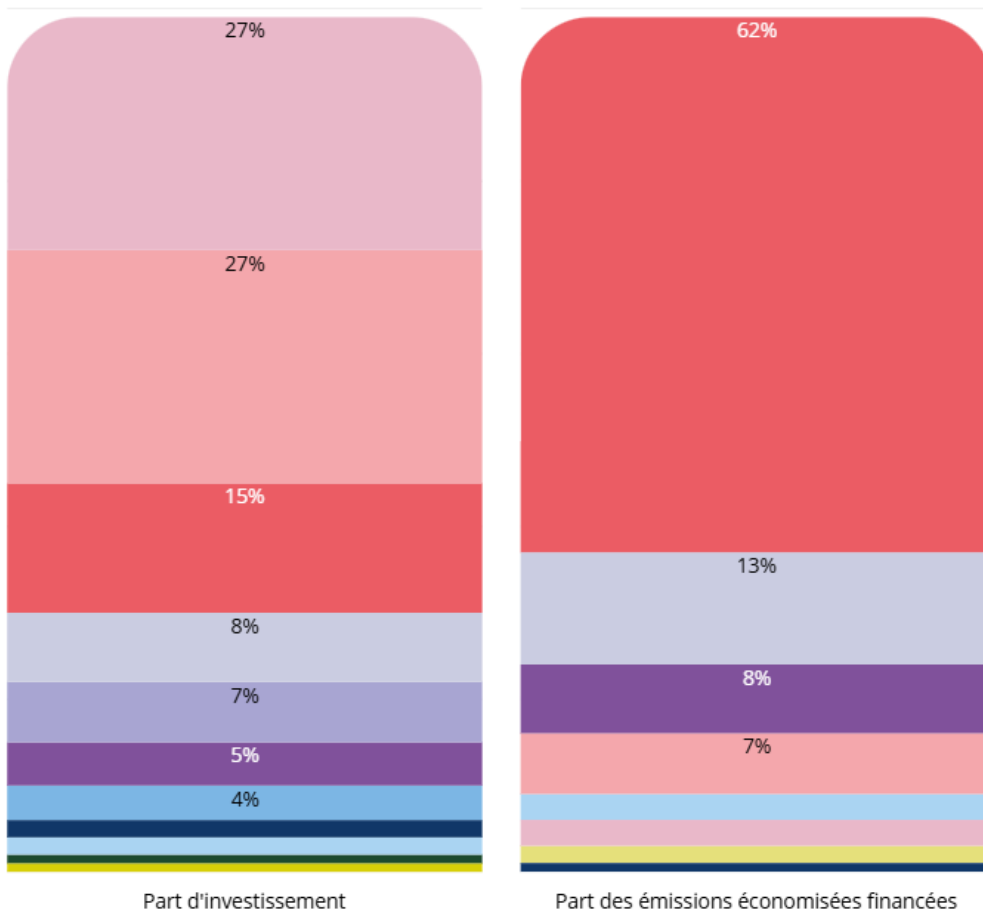
L'empreinte carbone est de 108.16 tCO₂e/EURm investi.

Le bilan carbone du portefeuille est évalué selon deux indicateurs complémentaires : les émissions induites financées, exprimées en tonnes de CO₂ équivalent (tCO₂e), et l'intensité carbone (approche valeur), mesurée en tCO₂e par million d'euros investi (tCO₂e/M€).

Distribution sectorielle des émissions économisées financées du portefeuille :

Distribution sectorielle des émissions économisées financées

- Agriculture, sylviculture et pêche ● Administration publique et défense
- Commerce de gros et de détail ● Autres activités
- Industries extractives (mines et carrières) ● Production et distribution d'eau
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Information et communication ● Construction ● Activités immobilières
- Transports
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Industrie manufacturière ● Activités financières et d'assurance



(Source : CIA Database, Carbon4 Finance)

F.4 RÔLE ET USAGE DE CES RÉSULTATS DANS LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Tutélaire est dans une phase d'observation et d'appropriation des méthodologies avant d'initier une adaptation des processus d'investissement intégrant ces résultats d'alignement Accord de Paris dans les décisions d'investissement.

D'ores et déjà, chaque réunion du Comité des placements intègre des sujets ESG.



Amélioration continue : Tutélaire prévoit de faire évoluer ses processus d'investissement afin d'intégrer de façon continue les résultats d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.

F.5 CHANGEMENTS INTERVENUS DANS LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

En 2025 il n'y a pas eu de changements intervenus dans la stratégie d'investissement au titre de l'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.

F.6 ACTIONS DE SUIVI DES RÉSULTATS ET DES CHANGEMENTS INTERVENUS

En 2025, Tutélaire a mis en place un dispositif de suivi de ces résultats sur une base continue, notamment via :

- Un abonnement à la base de données Carbon4 Finance (sujets climat et biodiversité), comprenant l'accès à la donnée et aux équipes de recherche.

F.7 FREQUENCE DE L'ÉVALUATION

2025 est l'année du second exercice d'évaluation de ces résultats, appuyés sur Carbon4 Finance.

Grâce au dispositif de suivi des résultats sur les actifs cotés, l'objectif est de construire un outil permettant une évaluation trimestrielle.

G. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LA CONVENTION POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (CDB)

G.1 RESPECT DES OBJECTIFS DE LA CONVENTION POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (CDB)

La Convention sur la diversité biologique (CDB) est un traité international juridiquement contraignant qui a trois principaux objectifs, fixés lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro le 5 juin 1992 :

- La conservation de la diversité biologique
- L'utilisation durable de la diversité biologique
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques

La 15^{ème} conférence des Parties (COP15) à la CDB s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 sous la présidence chinoise. Cette COP 15 a permis d'aboutir à un « Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal » et ainsi succéder aux Objectifs d'Aïchi adoptés lors de la COP10 (Nagoya, Japon, 2010). Ce nouveau cadre contient 23 cibles à atteindre d'ici 2030 afin d'inverser l'érosion de la biodiversité.




Parmi ces cibles, trois ont un objectif quantitatif : réduire la perte des zones de haute importance pour la biodiversité à « près de zéro » (cible 1), restaurer « au moins 30% » des zones dégradées (cible 2) et protéger au moins 30% des terres et des mers (cible 3). Tutélaire est dans une phase d'observation et d'appropriation des méthodologies et n'a pas fixé de calendrier d'alignement avec les objectifs de la Convention pour la Diversité Biologique.

G.2 ARTICULATION DES OBJECTIFS CDB AVEC LES PRINCIPALES PRESSIONS ET IMPACTS DEFINIS PAR L'IPBES

Tutélaire s'appuie aujourd'hui sur Carbon4 Finance et la méthodologie BIA-GBS™ (codéveloppée par CDC Biodiversité) pour évaluer les premiers résultats.

Pour les entreprises, BIA-GBS évalue les pressions exercées sur la biodiversité et leur impact sur l'état des écosystèmes à l'aide du modèle GLOBIO et de la répartition du chiffre d'affaires par activité et par pays.

Le tableau suivant montre la correspondance entre les pressions IPBES⁷ et les pressions évaluées par BIA-GBS.

Pression IPBES	Pressions BIA-GBS		
	 Terrestre	 Eau douce	 Marin
Changement d'usage des sols et des mers	Usage des sols Fragmentation des milieux naturels Empiètement humain	Conversion des zones humides	Travaux en cours
Exploitation directe	Pressions dues à l'extraction des ressources	Perturbation du système hydrologique due à l'usage de l'eau	
Changement climatique	Changement climatique	Perturbation hydrologique due au changement climatique	
Pollution	Dépôts aériens azotés Ecotoxicité terrestre	Usage des sols dans les zones humides Eutrophisation de l'eau douce Ecotoxicité eau douce	
Espèces invasives	Non couvert		

Source : Carbon4 Finance

Score d'alignement :

Au niveau d'une entreprise et d'un portefeuille, les objectifs de la CDB peuvent être traduits comme une diminution de l'intensité de l'impact statique en MSA.km² par euro de chiffre d'affaires (Carbon4 Finance). Cet indicateur s'inscrit dans une méthode dite de convergence. Celle-ci repose sur la définition d'intensités statiques cibles (aquatique et terrestre) par secteur.

Les entreprises dont les deux intensités, aquatique et terrestre, sont supérieures à l'intensité cible doivent converger vers cette intensité. Les autres entreprises sont considérées comme n'ayant pas d'effort à produire.

Le score mesuré en 2025 permet de connaître la part du portefeuille investie dans des entreprises dont les deux intensités statiques (aquatique et terrestre) sont inférieures à la moyenne de leur secteur à date. La part non-alignée correspond à des entreprises qui devraient chercher des solutions de substitution de leur activité à court-terme. Ce score doit être complété par un score prévisionnel pour 2030 et 2050, mais le manque de données chez Carbon4 Finance sur les objectifs et les trajectoires biodiversité des entreprises ne permet pas à ce stade de faire ces projections.

G.3 INDICATEUR D'EMPREINTE BIODIVERSITE

Le BIA-GBS (Global Biodiversity Score) décrit les impacts en termes d'artificialisation des sols en MSA.km². Le MSA (Mean Species Abundance) repose sur les relations pression-impact du modèle GLOBIO.

Un impact de 1 MSA.km² équivaut à l'artificialisation de 1 km² de surfaces naturelles non perturbées.

Le BIA-GBS différencie les impacts statiques (stocks) des impacts dynamiques (flux) :

- **Impact statique** : impact accumulé jusqu'à l'année N-1 incluse
- **Impact dynamique** : impact additionnel durant l'année N observée

Ces impacts statiques et dynamiques sont calculés en dissociant les impacts aquatiques et terrestres.



Ils peuvent ensuite être agrégés dans un indicateur synthétique : le MSAppb*.



⁷ L'IPBES, Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, est un groupe international d'experts sur la biodiversité, créé en 2012, sous l'égide de l'ONU. Il est l'équivalent du GIEC pour la biodiversité.

G.4 RESULTATS

G.4.1 Actifs cotés

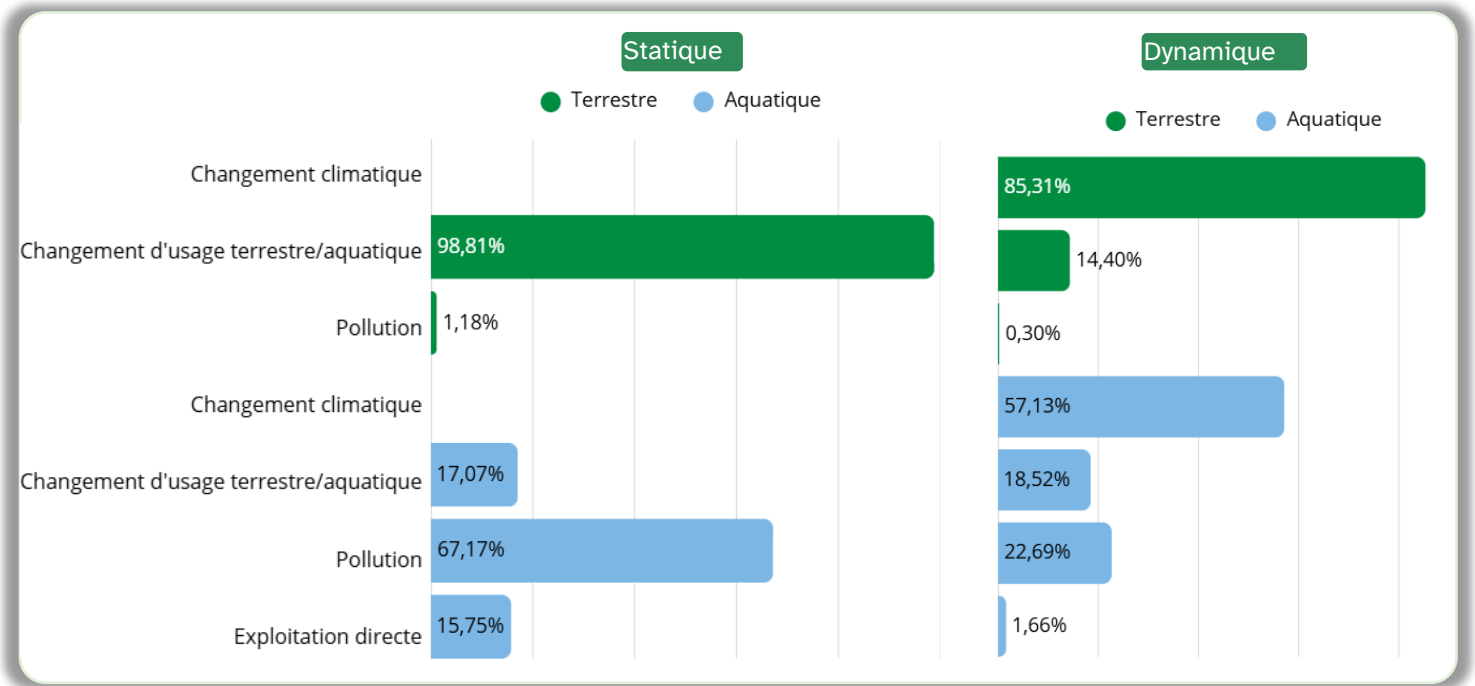
Les résultats calculés à partir de base de données Carbon4 Finance et BIA-GBS sont indiqués dans le tableau suivant :

	Impacts financés par le portefeuille (MSA.km ²)		MSApbb* Score biodiversité agrégé
	Dynamique	Statique	
 Aquatique	0.0	3.7	39.5
 Terrestre	1.9	99.1	

	Intensité d'impact du portefeuille (MSA.km ² /K EUR investi)	
	Dynamique	Statique
 Aquatique	0.0	4.4
 Terrestre	2.3	119.3

Le montant couvert par ces indicateurs est de 830,89 M€.

Les graphiques suivants détaillent les impacts par pressions :



Source : Carbon4 Finance

Score d'alignement – part du portefeuille investie dans des entreprises dont les deux intensités statiques (aquatique et terrestre) sont inférieures à la moyenne de leur secteur à date :

Méthodologie de convergence, score 2025	
Portefeuille	79.2

H. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

Le risque de durabilité est défini par le règlement SFDR comme un événement dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG) incertain qui, s'il se produit, peut avoir un impact négatif significatif sur la valeur des actifs et des engagements.

Tutélaire adopte cette définition dans le cadre de sa politique de risque.

H.1 PROCESSUS D'IDENTIFICATION DES RISQUES ET INTEGRATION AU CADRE CONVENTIONNEL DE GESTION DES RISQUES

Le risque de durabilité est identifié et intégré dans les cartographies des risques de Tutélaire. Il fait l'objet d'un suivi par la Direction des Risques, en lien étroit avec les dirigeants effectifs de Tutélaire.

Par ailleurs, Tutélaire a entamé l'intégration du risque de durabilité dans son processus ORSA.

H.2 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ESG PRIS EN COMPTE ET ANALYSES

Ce risque se décline en trois sous-catégories :

- **Risque environnemental** : incluant les risques physiques et les risques de transition liés au réchauffement climatique et à la perte de biodiversité. Cette sous-catégorie couvre également le risque de responsabilité, le risque de réputation (risque de responsabilité / contentieux / juridique) : les événements ou états de fait possibles entraînant le paiement par la mutuelle de dommages et intérêts si la mutuelle devait être jugée responsable, par exemple, du réchauffement climatique ou de la réduction de la biodiversité. La réalisation de ce risque de responsabilité / contentieux / juridique pour une entité liée (par ex. société dans laquelle la Mutuelle a investi) pourrait avoir des conséquences néfastes sur lesdits engagements ou investissements et à ce titre constitue, indirectement, un risque de durabilité.
- **Risque social** : lié aux droits, au bien-être et aux intérêts des individus et des communautés, évalué notamment à travers les enjeux d'égalité, de santé, d'inclusion, de conditions de travail et de sécurité.
- **Risque de gouvernance** : associé aux pratiques de gouvernance et à la stratégie de l'entreprise.

Tutélaire est en cours d'analyse plus approfondie de ces risques.

Exemple de description des risques de durabilité

Domaine	Catégorie	Enjeux	Risque	Horizon de temps
Environnement	Risque physique climatique	Risques aigus : tempêtes, inondations et submersions marines, sécheresse	Destruction des actifs entraînant une perte pour l'entreprise concernée	CT
			Modèle économique affecté par les événements climatiques aigus, pour l'entreprise ou sa chaîne d'approvisionnement	CT
			Hausse des coûts (primes d'assurance)	CT
		Risques chroniques : vagues de chaleur, élévation du niveau de la mer, réduction de la disponibilité en eau, perte de biodiversité, etc.	Elévation du niveau de la mer nécessitant une délocalisation des actifs	MT-LT
			Modèle économique affecté par les événements climatiques chroniques	MT-LT
	Risque de transition climatique	Risques politiques et juridiques : changement de politiques et nouvelles réglementations pour un modèle bas carbone, hausse du prix de la tonne de carbone, obligations d'efficacité énergétique	Hausse des coûts (coûts opérationnels, primes d'assurance)	MT-LT
			Hausse des coûts (coûts opérationnels, primes d'assurance)	MT-LT
		Risques technologiques : développement de nouveaux produits et services réalisés à l'appui d'alternatives moins émettrices de gaz à effet de serre	Baisse de la demande pour certains produits et services, dépréciation d'actifs concernant des actifs rendus obsolètes	MT-LT
			Hausse des coûts (R&D, adaptation) afin de bénéficier de nouvelles technologies	MT-LT
		Risque de réputation : difficulté à attirer ou retenir des clients, employés et des partenaires et investisseurs, du fait d'une réputation négative sur le climat	Baisse de la demande pour certains produits et services	MT-LT
			Manque d'attractivité et difficultés de recrutement, entraînant un moindre avantage compétitif de l'entreprise ou des charges de personnels plus élevées	MT-LT
			Difficulté de financement	MT-LT
	Risques physiques / perte des services d'écosystèmes	Risques aigus (exemple pandémie)	Perturbation des processus de production, impact sur la chaîne d'approvisionnement, hausse des coûts	MT-LT
Risques chroniques (exemple diminution de la rentabilité agricole)		Modèle économique affecté par les risques chroniques (nécessité de modifier le type de production agricole, l'approvisionnement en matières premières), baisse de la productivité	MT-LT	
Risque de transition biodiversité		Hausse des coûts et des investissements	MT-LT	

Domaine	Catégorie	Enjeux	Risque	Horizon de temps
		Risques politiques et juridiques : nouvelles réglementations, modification des subventions, nouvelles zones protégées	Baisse de la demande pour certains produits et services	MT-LT
		Risque de réputation : difficulté à attirer ou retenir des clients, employés et des partenaires et investisseurs, du fait d'une réputation négative sur la biodiversité	Baisse de la demande pour certains produits et services	MT-LT
			Manque d'attractivité et difficultés de recrutement, entraînant un moindre avantage compétitif de l'entreprise ou des charges de personnels plus élevées	MT-LT
			Difficulté de financement	MT-LT
Social / sociétal	Ressources humaines	Culture d'entreprise et gestion RH	Culture d'entreprise et gestion RH médiocre, entraînant une perte d'attractivité RH et une démotivation des collaborateurs, et une moindre productivité de l'entreprise	MT-LT
		Climat social et conditions de travail	Démotivation des collaborateurs, fuite des talents entraînant de moindres productivité et avantage compétitif de l'entreprise	CT
		Santé et sécurité	Absentéisme et accidents du travail : moindre productivité de l'entreprise	CT
			Risque juridique associé aux accidents du travail	CT
		Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)	Gestion des carrières mal anticipée, n'intégrant pas les aspirations des collaborateurs, la pyramide des âges, entraînant démotivation et moindre productivité	CT / MT-LT
	Sociétal	Gestion de la chaîne d'approvisionnement	Chaîne d'approvisionnement trop concentrée et dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs, entraînant des ruptures d'approvisionnement	CT
			Chaîne d'approvisionnement exposée au risque physique (climat et nature), entraînant des ruptures d'approvisionnement	MT-LT
			Non respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement, entraînant un risque juridique ou de réputation	CT
		Respect des communautés locales et droits humains	Non respect des droits humains entraînant un risque juridique ou de réputation	CT
	Gouvernance	Conflits d'intérêts	Indépendance du Conseil et des comités	Manque d'indépendance de la Gouvernance et conflits d'intérêts, entraînant des décisions prises au détriment de l'entreprise

Domaine	Catégorie	Enjeux	Risque	Horizon de temps
		Rémunération du management	Rémunération du management non alignée sur la performance financière et extra-financière de l'entreprise	CT
		Respect des actionnaires minoritaires	Décisions de l'entreprise prises au détriment des actionnaires minoritaires, entraînant une perte financière pour ces derniers	CT
	Qualité de la gouvernance	Qualité du management	Mauvaise qualité du management défavorable à l'entreprise	CT
		Qualité de la communication financière	Communication financière incohérente ou instable ou opaque, ne permettant pas une prise de décision éclairée de la part des investisseurs	CT

Aux fins du présent rapport, Tutélaire a mené une analyse de son portefeuille de placements en s'appuyant sur son prestataire Carbon4 Finance. Cette étude fournit les indicateurs suivants :

	Climat	Biodiversité
Risque de transition	Analysé via le score CIA (voir chapitre F.2 - Méthodologie interne)	Analysé via le MSA.km ² (voir chapitre G.3 - Indicateur d'empreinte biodiversité)
Risque physique	Analysé via le score CRIS (voir ci-dessous)	Analysé via le score de dépendance (voir ci-dessous)

H.2.1 Risque physique climatique actifs cotés

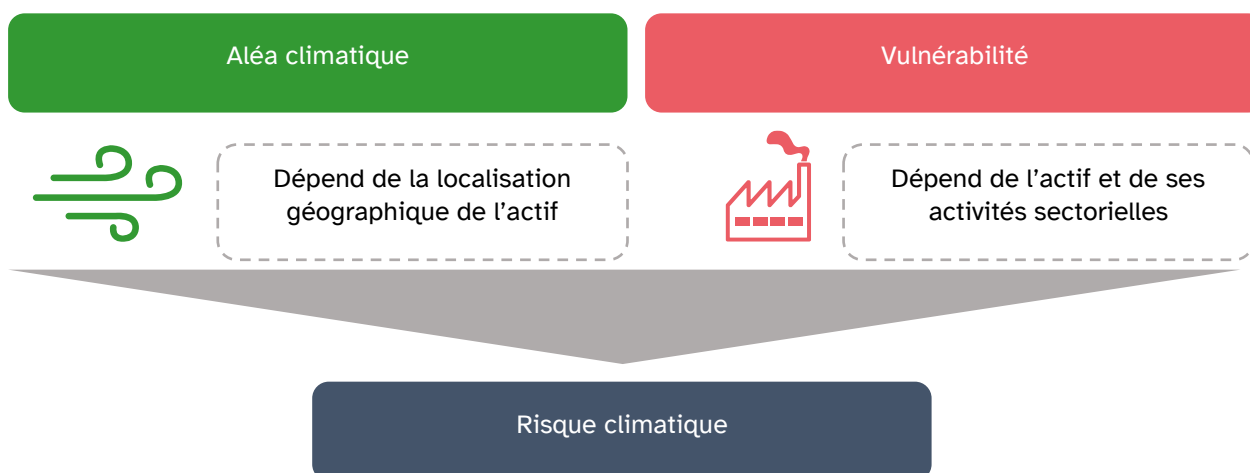
Les risques physiques liés au changement climatique sont analysés par la méthodologie Climate Risk Impact Screening (CRIS), proposée par Carbon4 Finance. Il s'agit de l'exposition et de la vulnérabilité des actifs et du portefeuille aux conséquences physiques du dérèglement climatique.

H.2.1.1 METHODOLOGIE CRIS

La méthodologie CRIS s'appuie sur 4 piliers

- Une approche complète via les ventilations géographiques et sectorielles pour chaque activité de l'entreprise
- 7 aléas directs et 9 aléas indirects
- 3 scénarios différents
- 2 horizons de temps

Les notes des risques physiques sont conditionnées par l'exposition aux aléas climatiques et par la vulnérabilité ç ces aléas.



Ces notes sont établies pour chaque actif et au niveau du portefeuille.

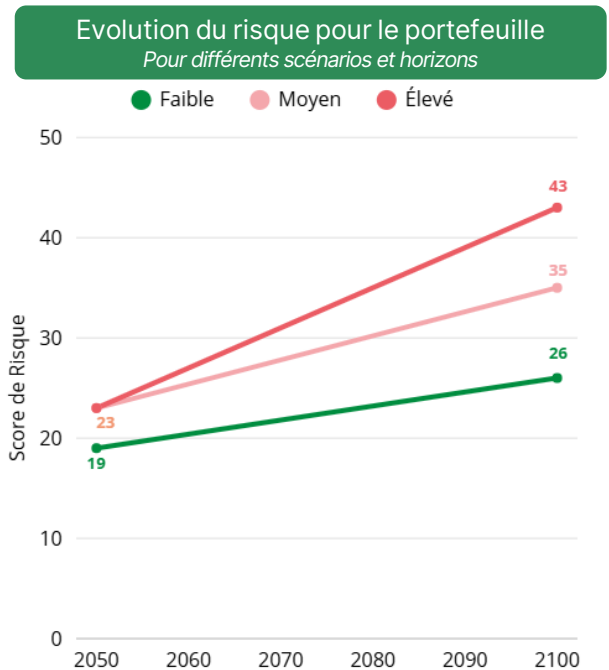
L'exposition et la vulnérabilité des actifs et du portefeuille sont traduites par le Score de risque global ainsi que par le Score de risque pour chacun des 7 aléas étudiés (à l'horizon 2050, avec un scénario d'émission intermédiaire).

H.2.1.2 SCORE DE RISQUE GLOBAL

Le score de risque global correspond à une notation multirisque à l'horizon 2050, avec un scénario d'émission intermédiaire, de 1 à 99, 1 étant le plus faible risque.

Le risque global est ainsi, pour le scénario intermédiaire, de **23/99**. (score identique à l'année précédente)

- Deux horizons de temps sont considérés, appuyés sur les projections du GIEC : milieu du siècle (2050), fin du siècle (2100)
- Trois scénarios sont envisagés :
 - Scénario à faibles émissions (« faible »), réchauffement inférieur à 3°C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle, cohérent avec les scénarios RCP 4.5 et SRES B1 (les températures médianes augmentent régulièrement jusqu'en 2060, avant de se stabiliser sur le reste du siècle).
 - Scénario d'émissions moyennes (« moyen »), réchauffement supérieur à 3°C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle, conforme aux scénarios RCP 6.0 et SRES A1B (les températures médianes augmentent sensiblement pendant tout le siècle).
 - Scénario à fortes émissions (« élevé »), réchauffement supérieur à 4°C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle, conforme aux scénarios RCP 8.5 et SRES A2 (les températures médianes augmentent de façon radicale et constante jusqu'à la fin du siècle)



Le montant couvert par l'indicateur CRIS est de 885.1 M€.

H.2.1.3 SCORE DE RISQUE PAR ALEA

Les scores de risque par aléa sont étudiés à l'horizon 2050, sur la base du scénario « moyen ».

Les résultats pour le portefeuille de Tutélaire sont résumés ci-dessous :

	Moyenne du portefeuille :
Augmentation de la température	14
Sécheresse	25
Canicules	30
Pluies extrêmes	23
Cycles précipitations	9
Niveau de la mer	36
Tempêtes	25
Score Global	23

Les scores sont quasiment identiques par rapport à l'année précédente.

H.2.2 Risque physique biodiversité

Carbon4 Finance propose un indicateur de dépendance aux écosystèmes. Cette méthodologie repose sur l'utilisation du modèle ENCORE et les données BIA-GBS⁸.

⁸ Méthodologie décrite dans un document de la Banque de France publié en 2021, « [Un printemps silencieux pour le système financier](#) ».

Le score de dépendance quantifie la dépendance des constituants du portefeuille aux services écosystémiques, c'est-à-dire aux services offerts par la nature (pollinisation, assainissement de l'eau, etc.). Deux approches de calcul sont proposées :

- Le score de dépendance critique quantifie la part du portefeuille dépendant de manière critique à au moins un service écosystémique.
- Le score de dépendance moyen donne la dépendance moyenne du portefeuille à l'ensemble des services écosystémiques.

Pour le portefeuille évalué par Carbon4 Finance, les résultats sont les suivants :

- Emetteurs souverains (44,43% des montants couverts parmi 852,4M€)

	Score de dépendance critique	Score de dépendance moyen
Dépendance de la production induite par la consommation	62%	12%
Dépendance des achats amont induits par la consommation	53%	12%

- Entreprises et institutions financières (55,57% des montants couverts parmi 852,4 M€)

	Score de dépendance critique	Score de dépendance moyen
Scope 1	52%	11%
Scope 3 amont	44%	11%

Les scores sont quasiment identiques par rapport à l'année précédente.

Le montant couvert par l'indicateur dépendance est de 852.4 M€.

H.3 FREQUENCE DE REVUE DU CADRE DE GESTION DES RISQUES

Une revue et une réévaluation sont menées chaque année dans le cadre de la mise à jour des cartographies.

H.4 PLAN D'ACTION VISANT A REDUIRE L'EXPOSITION AUX PRINCIPAUX RISQUES ESG

Tutélaire continue sa phase d'appropriation des méthodologies afin de pouvoir ultérieurement compléter, le cas échéant, ses dispositifs d'analyse des risques en matière de durabilité et son processus de pilotage et de décision associés.

Tutélaire continue ainsi de renforcer son dispositif de gestion des risques pour accroître la documentation et l'évaluation de ces risques de durabilité.



Amélioration continue : Tutélaire continue d'affiner et d'élargir l'analyse des risques en matière de durabilité et de renforcer son dispositif de maîtrise de ces risques.

H.5 ESTIMATION QUANTITATIVE DE L'IMPACT FINANCIER DE L'EXPOSITION AUX PRINCIPAUX RISQUES ESG

L'évaluation des risques de durabilité reste un sujet complexe et multifactoriel, notamment s'agissant de mesurer les impacts financiers de ces risques sur la valeur des investissements. Ces évaluations restent limitées et parcellaires en raison des modèles et des outils utilisés, de la robustesse des données disponibles, notamment pour capter l'ensemble de la chaîne de valeur dans ces évaluations.

H.6 EVOLUTION DES CHOIX METHODOLOGIQUES

Tutélaire s'appuie aujourd'hui sur Carbon4 Finance, un pionnier de la finance durable en Europe. Tutélaire continue par ailleurs ses réflexions s'agissant de renforcer son dispositif de gestion des risques notamment sous l'angle des méthodologies d'analyse des risques de durabilité conformément aux attendus de la directive Solvabilité 2.

I. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT SFDR

I.1 PRODUIT ARTICLE 8 PROPOSE PAR TUTELAIRE A SES ADHERENTS

Tutelaire commercialise depuis 2025 son produit Contrat d'assurance retraite supplémentaire CAREL, produit catégorisé en produit « Article 8 » au sens de la réglementation SFDR (donc faisant la promotion des caractéristiques environnementales et sociales).

Placements « responsables » selon la définition de Tutelaire

Par ailleurs dans le cadre de ses placements, Tutelaire investit dans plusieurs OPC catégorisés articles 8 ou 9, ou confie des actifs dans le cadre de mandat de gestion eux-mêmes catégorisés article 8.

Les autres placements sont majoritairement « responsables » selon les différents critères établis par Tutelaire (voir chapitre A.1.4 - Principes de mise en œuvre actuelle de la politique d'investissement).

Type de placement	Placements « responsables » selon Tutelaire (M€)			Autres placements (M€)	Total général
	Article 8	Article 9	Autres critères		
Compte bancaire			36		36
Autres dettes	14,1		12,3		26,4
Immobilier				12,3	12,3
Obligataires détenus en direct sous mandats	939,2				939,2
OPC actifs cotés		42			42
OPC immobilier	6,2	5,3	21	2,3	34,8
OPC monétaire				0,1	0,1
OPC private equity	18,5	3,2			21,7
Participations			31,1		31,1
Total général	980,5	50,3	100,4	14,7	1143,6